



Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'écart d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

1. PROPOS PRELIMINAIRE

Mon courtier énergie groupe s'est introduit en bourse sur le marché Euronext Growth ® Paris le 10 mai 2023. Une augmentation de capital a été réalisée le 30 mai 2023 de 725 k€ en capital social et 6 001 k€ en prime d'émission. Une seconde augmentation de capital a été réalisée le 5 juillet 2023 de 32 k€ en capital social et 281 k€ en prime d'émission. Les frais d'entrée en bourse sont imputés sur les primes d'émission et s'élèvent nets d'IS à 665 k€. Le cours au 31/12/2024 s'est élevé à 5,96€ par action.

2. ETATS FINANCIERS

2.1. Bilan Consolidé

Bilan actif consolidé (en k€)		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	4.2	3 251	(582)	2 669	2 556
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	4.1	1 977		1 977	1 977
Immobilisations corporelles	4.2	174	(72)	102	109
Immobilisations financières	4.4	114		114	93
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé		3 540	(654)	2 886	2 757
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés	4.5	7 574	(48)	7 526	5 653
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	2 780		2 780	2 342
Valeurs mobilières de placement	4.8	4 230	(62)	4 168	5 286
Disponibilités	4.8	3 622		3 622	3 034
Actif circulant		18 206	(110)	18 096	16 316
Total Actif		21 745	(764)	20 981	19 073
Capital				3 658	3 658
Primes liées au capital				5 617	5 663
Réserves et résultat groupe				716	2 281
Capitaux propres (Part du groupe)	2.4			9 990	11 602
Intérêts minoritaires	2.4			(52)	(23)
Total des capitaux propres				9 938	11 579
Provisions pour risques et charges	4.9			516	404
Provisions				516	404
Dettes financières	4.10			848	356
Fournisseurs et comptes rattachés	4.11			6 352	4 304
Autres dettes et comptes de régularisation	4.12			3 327	2 430
Dettes				10 527	7 090
Total Passif				20 981	19 073

2.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat (en k€)		2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	5.1	24 672	21 042
Autres produits d'exploitation	5.2	565	473
Achats consommés	5.3	(19 461)	(15 717)
Charges de personnel	5.5	(5 292)	(3 661)
Impôts et taxes	5.4	(102)	(98)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6	(549)	(579)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		(167)	1 461
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		(167)	1 461
Résultat financier	5.7	91	69
Résultat exceptionnel	5.9	(22)	(35)
Impôts sur les résultats	5.8	(278)	(332)
Résultat net des entreprises intégrées		(375)	1 163
Résultat net de l'ensemble consolidé		(375)	1 163
Intérêts minoritaires		(29)	23
Résultat net (part du groupe)		(346)	1 186
Résultat net (Part du groupe)		(346)	1 186
Nombre d'actions à la clôture		3 657 862	3 657 862
Nombre moyen pondéré d'actions		3 657 862	3 344 427
Résultat de base par action en €		(0,09)	0,35

2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie (en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net total des entités consolidées	(375)	1 163
Elimination des dotations / reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	498	381
Elimination de l'impôt différé	101	(70)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	2	18
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (a)		287
Marge brute d'autofinancement	226	1 779
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	482	(2 318)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	709	(540)
Acquisitions d'immobilisations	(402)	(365)
Cessions d'immobilisations		
Réduction des autres immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre		(19)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(402)	(384)
Emission d'emprunts	605	
Remboursements d'emprunts	(118)	(44)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 219)	(464)
Augmentations / réductions de capital	(47)	6 441
Variation nette des concours bancaires	4	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(774)	5 933
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(467)	5 008
Trésorerie : ouverture	8 319	3 311
Trésorerie : clôture	7 852	8 319

- (a) L'Assemblée générale de MCE GROUPE lors de l'approbation de ses comptes clos le 30 juin 2022 a décidé de verser un dividende à ses associés (272 k€) et de doter la réserve légale (15 k€). Compte tenu des modalités de consolidation de la société MCE GROUPE dans les comptes consolidés au 31/12/2022, le résultat statutaire distribuable et affectable à la réserve légale au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ne sont pas inscrits dans les comptes consolidés de MCE GROUPE. Ces deux opérations ont été retraitées dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ci-dessus sur la ligne « Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et neutralisation de l'écriture avec une extourne sur les comptes présentés au 30 juin 2023.

2.4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En k€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	2 900		(260)	1 818	4 458	
Affectation du résultat N-1			1 818	(1 818)		
Distribution/ brut versé			(464)		(464)	
Var. de capital en numéraire et souscrip	758	5 663			6 421	
Variations de périmètre						1
Résultat				1 186	1 186	(23)
31/12/2023	3 658	5 663	1 094	1 186	11 601	(23)
Affectation du résultat N-1			1 186	(1 186)		
Distribution/ brut versé			(1 219)		(1 219)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		(47)			(47)	
Résultat				(346)	(346)	(29)
31/12/2024	3 658	5 617	1 061	(346)	9 990	(52)

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.2. Modalités de consolidation

A partir de 2023, toutes les sociétés du groupe ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2024 clôturent leur exercice le 31 décembre 2024.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

3.3. Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31/12/2024 et au 31/12/2023 sont les suivantes :

Libellé	Méthode	31/12/2024		Méthode	31/12/2023	
		% de contrôle	% d'intérêt		% de contrôle	% d'intérêt
MCE GROUPE	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
Mon Courtier Energie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MCE Belgium	IG	100,00	100,00	-	-	-
MCE España	IG	90,00	90,00	IG	90,00	90,00
MCE AGENCES (EX MCE LYON)	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

La société Mon courtier énergie groupe a participé à la constitution de la société MON COURTIER ENERGIE BELGIUM en juin 2024 à hauteur de 100%.

3.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- **Ecart d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode *Discounted Cash Flow*) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Conformément au règlement ANC n° 2020-01 et l'article 212-3.1, les coûts de développement ne sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels que si tous les critères suivants sont remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;

- L'intention de notre part de mener à bien le projet et de l'utiliser ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel ;
- La preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ;
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

La durée de vie utile estimée des coûts de recherche et développement comptabilisés comme actifs incorporels est de 3 ou 5 ans.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

• **Contrats de crédit-bail et assimilés**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

• **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté selon les règles suivantes:

- créances inférieures à 1000€ dont la date de facture est supérieure ou égale à 6 mois : provision à 100%
- créances supérieures ou égales à 1000€ dont la date de facture est :
 - o supérieure ou égale à 6 mois et inférieur à 1 an : provision à 50%
 - o supérieure ou égale à 1 an : provision à 100%

- **Provisions pour risques et charges**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- **Provision pour risques décommissionnement**

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décommissionnement ». Le décommissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution du contrat pour chaque client bénéficiaire du contrat d'énergie.

- **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2024 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3,38% contre 3,17% au 31/12/2023.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- **Impôts sur les bénéfices**

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :

- Prestations de Courtage en énergie

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- Prestations de gestion des contrats d'énergies

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service.

• Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

3.5. Faits marquants de l'exercice

Le groupe a décidé fin 2024 une réorganisation des services afin de gagner en efficacité en regroupant le service Pricing et Transition énergétique sous le service Offre, le service ADV et service client sous le service Back Office, le service Marketing et Communication. Cette restructuration, visant une meilleure allocation des ressources et une rationalisation des processus internes, s'est accompagnée de quelques ajustements, incluant la suppression de certains postes. Ainsi, moins de dix salariés ont été concernés par des licenciements économiques, menés dans le respect des réglementations en vigueur et avec un accompagnement adapté sur les entités MCE GROUPE et Mon Courtier Energie. Cette démarche permet au groupe de disposer d'une organisation plus agile et efficiente pour soutenir sa dynamique de croissance.

3.6. Information sectorielle

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci-dessous les informations sectorielles suivantes :

- Concernant l'exercice 2024 :

- Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

en milliers d'euros	Courtage en Energie (93,3%)	Autres** (6,7%)
Chiffre d'affaires	23 029	1 643

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographiques pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place un outil analytique de la marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.

- Le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

en milliers d'euros	France (93,0%)	Europe (7,0%)
Chiffre d'affaires	22 945	1 727

L'activité commerciale en Espagne et en Belgique a respectivement enregistré un chiffre d'affaires de 282 k€ et 127 k€ sur l'exercice 2024.

- **Concernant l'exercice 2023 :**

- Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

en milliers d'euros	Courtage en Energie (92,2%)	Autres** (7,8%)
Chiffre d'affaires	19 397	1 646

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

- Le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

en milliers d'euros	France (93,5%)	Europe (6,5%)
Chiffre d'affaires	19 675	1 368

L'activité commerciale en Espagne a enregistré un chiffre d'affaires de 145 k€ sur l'exercice 2023.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1 977	1 977					
Valeur nette	1 977	1 977					

La société Mon courtier énergie groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon courtier énergie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Au titre de 2024, le Groupe ne reconnaît qu'une seule UGT. Si les autres activités, accessoires en 2024, devenaient plus importantes en 2025 et au-delà, le nombre d'UGT pour le test de dépréciation annuel sera reconsidéré.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses opérationnelles reposent sur les niveaux de croissance de Mon courtier énergie depuis sa création.

Les hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 11,43%
- Taux de croissance à long terme 2%

Le taux d'actualisation est déterminé de la manière suivante :

- $\text{OAT 10 ans (3,03\%)} + (\text{Prime de risque société} \times \text{Facteur de risque société}) + \text{prime de risque spécifique} = 3,03\% + (6,00\% \times 0,9) + 3\% = 11,43\%$

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants :

- Le taux de croissance à l'infini de plus ou moins un point ;
- Le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, n'entraîne pas de dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2024.

4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	912	1 262	350			
Autres immobilisations incorporelles	1	1				
Immobilisations incorporelles en cours	12	12				
Avances et acomptes s/immo. incorp.						
Immobilisations incorporelles	925	1 275	350			
Installations techniques, matériel & outillage		1	1			
Matériel de bureau	83	88	5			
Matériel de transport	2	2				
Matériel informatique	67	83	26	(9)		
Immobilisations corporelles	152	174	32	(9)		
Total	1 077	3 426	382	(9)		

4.3. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(346)	(582)	(236)			
Autres immobilisations incorporelles	(0)	(0)	(0)			
Amortissements des immobilisations incorporelles	(346)	(582)	(236)			
Installations techniques, matériel & outillage		(0)	(0)			
Amortissements du matériel de bureau	(19)	(29)	(10)			
Amortissements du matériel de transport	(2)	(2)	(0)			
Amortissements du matériel informatique	(22)	(40)	(26)	7		
Amortissements des immobilisations corporelles	(43)	(72)	(36)	7		
Amortissements sur actif immobilisé	(389)	(654)	(272)	7		

4.4. Immobilisations financières

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Variations de périmètre	Autres variations
Créances rattachées à des part. > 1 an	17	17					
Titres immobilisés (non courants)							
Dépôts et cautionnements versés	76	97	21				
Immobilisations financières	93	114	21				
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	93	114	21				

4.5. Clients

Libellé	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	7 574	(48)	7 526	5 670	(17)	5 653
Clients et comptes rattachés	7 574	(48)	7 526	5 670	(17)	5 653

Le tableau ci-dessous détaille la part des créances clients au 31/12/2024 et au 31/12/2023 par ancienneté selon date de facture :

Libellé	31/12/2024	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	7 574	4 451	2 512	444	9	49	109
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(48)						(48)
Total créances hors groupe	7 526	4 451	2 512	444	9	49	61
% dépréciation	0,6%	0%	0%	0%	0%	0%	44%
% créances totales	100%	59,1%	33,4%	5,9%	0,1%	0,7%	0,8%

Libellé	31/12/2023	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	5 670	2 544	2 103	491	234	23	275
Dépr. Clients et comptes rattachés part < 1an	(17)						(17)
Total créances hors groupe	5 653	2 544	2 103	491	234	23	258
% dépréciation	0,3%	0%	0%	0%	0%	0%	6,2%
% créances totales	100%	45,0%	37,2%	8,7%	4,1%	0,4%	4,6%

4.6. Autres créances

Libellé	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	9		8	20		20
Créances sur personnel & org. Sociaux part< 1 an	1		1	1		1
Impôts différés - actif	215		215	137		137
Créances fiscales hors IS part < 1an	1 481		1 481	1 307		1 307
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	595		595	560		560
Autres créances part < 1an	56		56	9		9
Charges constatées d'avance part < 1 an	422		422	308		308
Autres créances et comptes de régularisation	2 780		2 780	2 342		2 342

4.7. Impôts différés

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
ID / Déficit reportables	136	214
ID / Différences temporaires	0	0
ID / Retraitement IDR	1	2
ID/ Autres retraitements *	0	(179)
Valeur nette d'impôt différé	137	37

* Retraitement concerne principalement l'ID sur l'annulation de la dépréciation du C/C de MCE Agences.

4.8. Trésorerie nette

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Disponibilités	3 034	3 622
VMP - Autres placements	5 230	4 230
Dépréciation sur VMP – Autres placements		(62)
Intérêts courus non échus s/ VMP	56	
Trésorerie active nette	8 320	7 790
Concours bancaires	(1)	(6)
Trésorerie passive nette	(1)	(6)
Trésorerie nette	8 319	7 784

4.9. Provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	334	224		(110)		
Autres provisions pour risques < 1 an	64	284	284	(11)		(53)
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	6	8	4	(2)		
Provisions	404	516	288	(124)		(53)

Le montant de la provision retraite s'établit à 8 K€ au 31/12/2024 contre 6 k€ au 31/12/2023 et concerne les filiales françaises représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.

4.10. Emprunts et dettes financières

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	354	842	605	(118)		
Intérêts courus sur emprunts	1	1				
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	2				1
Concours bancaires (dettes)		4				4
Dettes financières	356	848	605	(118)		5

Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

○ **En 2024 :**

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2024
Banque Populaire (MCE)	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	84
BPI (MCE)	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	180
Banque Populaire (MCE Groupe)	300	29/07/2024	29/07/2024	29/07/2029	277
BPI (MCE Groupe)	300	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2031	300
Solde restant dû au 31/12/2024					841

○ **En 2023 :**

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2023
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	130
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
Solde restant dû au 31/12/2023					355

Ventilation des dettes financières par échéance :

Libellé	31/12/2024	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	695		590	105
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	147	147		
Intérêts courus sur emprunts	1	1		
Concours bancaires (trésorerie passive)	2	2		
Concours bancaires (dettes)	4	4		
Dettes financières	848	743	105	

4.11. Dettes fournisseurs

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Dettes fournisseurs part < 1 an	4 304	6 352
Dettes fournisseurs	4 304	6 352

4.12. Autres dettes

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Avances acomptes reçus sur commandes	18	18
Dettes sociales part < 1 an	942	1 109
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 271	1 616
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	5	
Impôts différés passif		178
Comptes courants groupe part < 1 an		1
Autres dettes part < 1 an	2	103
Produits constatés d'avance part < 1 an	192	302
Autres dettes et comptes de régularisation	2 430	3 327

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue de services	24 667	21 042
Produits des activités annexes	5	
Chiffre d'affaires	24 672	21 042

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Prestation de courtage en énergie	93,3%	92,2%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	2,7%	2,6%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	1,8%	3,0%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	2,2%	2,2%

5.2. Autres produits d'exploitation

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Production immobilisée	314	290
Subventions d'exploitation	34	2
Reprise sur provisions d'exploitation	121	163
Rep./Prov. engagements de retraite	2	
Rep./Dépr. sur actif circulant	69	
Transferts de charges d'exploitation	10	12
Autres produits	13	5
Autres produits d'exploitation	565	472

5.3. Achats consommés

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achats d'études et prestations de services	(400)	(398)
Autres achats	(242)	(508)
Achats non stockés de matières et fournitures	(67)	(74)
Locations immobilières et charges locatives	(336)	(296)
Locations mobilières et charges locatives	(173)	(67)
Entretien et réparations	(295)	(356)
Primes d'assurances	(41)	(24)
Autres services extérieurs	(13)	(19)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(16 844)	(12 931)
Publicité, publications, relations publiques	(495)	(355)
Transport		(4)
Déplacements, missions et réceptions	(361)	(426)
Frais postaux et frais de télécommunications	(20)	(40)
Frais bancaires	(43)	(32)
Autres charges externes	(83)	(101)
Autres charges*	(48)	(85)
Achats consommés	(19 461)	(15 717)

* Autres charges correspondent aux autres charges d'exploitation en 2023.

5.4. Impôts et taxes

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(54)	(61)
Autres impôts et taxes	(48)	(37)
Impôts et taxes	(102)	(98)

5.5. Charges de personnel

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du personnel	(3 816)	(2 445)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 386)	(905)
Autres charges de personnel	(90)	(311)
Charges de personnel	(5 292)	(3 661)

5.6. Dotations d'amortissement & provisions d'exploitation

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles	(262)	(137)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Corporelles	(10)	(20)
Dot. aux provisions d'exploitation	(224)	(398)
Dot/Prov. engagements de retraite	(4)	(5)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(48)	(17)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(549)	(579)

5.7. Résultat financier

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rep./Dépr.sur actifs financiers		18
Produits nets sur cession de VMP	9	
Autres produits financiers	158	58
Produits financiers	168	75
Charges d'intérêts	(11)	(6)
Autres charges financières	(3)	
Dot. dépr. sur actifs financiers	(62)	
Charges financières	(77)	(6)
Résultat financier	91	69

5.8. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible /différé

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les bénéfices	(304)	(402)
Impôts différés	(101)	2
Report	126	
Charges d'impôts	(278)	(332)

5.9. Résultat Exceptionnel

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57	20
Autres produits de cession		51
Produits exceptionnels	57	71
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(16)	(37)
VNC d'autres éléments d'actif cédés	(3)	(69)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(60)	
Charges exceptionnelles	(79)	(106)
Résultat exceptionnel	(22)	(35)

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des CAC

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Audit	92	50
Certification des comptes	92	50
Services autres que la certification des comptes	-	-
Autres prestations	13	108
Total des honoraires	105	158

6.2. Preuve d'impôt consolidée

Libellé	31/12/2024
Résultat des entreprises intégrées	(375)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(278)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(98)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(24,5)
Effets des différences de base	(498)
Effets des différences de taux	17
Effets des dispositions fiscales particulières	213
Ecritures manuelles sur Impôt	(8)
Effet déficit non activé	24,5
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(278)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(278)

6.3. Engagement hors bilan

Aucun engagement hors-bilan sur les exercices 2024 et 2023.

6.4. Effectif moyen

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Mon courtier énergie	37	37
Mon courtier énergie Groupe	19	14
MCE Agences	10	5
MCE España	14	7
MCE Belgique	1	
Effectif moyen interne	81	63
Effectif moyen total	81	63

6.5. Evènements post-clôture

Au 19 mars 2025, la liquidation judiciaire a été prononcée par jugement de la société MCE Agences.

6.6. Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

6.7. Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

- 329 k€ concernant l'exercice 2024
- 215 k€ concernant l'exercice 2023

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).